

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2016 a débuté le 7 octobre 2016

Qui est concerné par la vaccination ?

Les personnes atteintes de maladie chronique (diabète, asthme, bronchite chronique, insuffisance cardiaque...),

les personnes de plus de 65 ans,

les femmes enceintes,

les enfants de plus de 6 ans atteints de maladies respiratoires chroniques...

Dans ce cadre, le vaccin contre la grippe est pris en charge à 100 %.

Pour en savoir plus :

[Grippe et diabète](#)

[Le site de L'Assurance maladie](#)

Source : Assurance maladie